

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/FL n° 2016.144

Marmande le 08 juillet 2016

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 20 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 14 juin 2016 s'est réuni le lundi 20 juin 2016 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, Adjoint, MUNOZ Yolande, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : VALAY Laurence, MANIER Bernard, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, BRETAGNE Karine.

Pouvoirs : de VALAY Laurence à SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, de MANIER Bernard à DUTHEIL Didier, de BOUGUES Marie-Françoise à CAMPS Brigitte, de CARRERE-GALDIN Nicole à CALZAVARA Martine, de CORREGES Jacqueline à BALLEREAU Marie-Catherine, de MAURIN Patrick à CARBONNET Serge, de ANGELY Lydie à LABARDIN Philippe, de BRETAGNE Karine, à BENQUET Daniel.

tissement CAMPS est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

M. Joël HOCQUELET souligne cependant qu'une erreur s'est glissée à la page 4. Il s'agit de la somme de 750 000 € et non 750 €.

M. Le Maire précise que cela sera rectifié.

M. le Maire propose dans un premier temps de faire une minute de silence en mémoire des victimes de Magnanville et du drame d'Orlando, drames liés au terrorisme qui se développe.

M. le Maire souhaite en préambule aborder deux sujets d'actualité qui lui tiennent à cœur :

➤ **VGA et les Piscines :**

M. le Maire a lu une observation formulée par le Conseiller Régional en Conseil Municipal de Tonneins.

Il rappelle le rôle de la commission CECSIC présidée dans un premier temps par Mme Poveda puis par Mme De Parscau qui a proposé un jour de fermeture hebdomadaire, sur la base d'une réflexion engagée en avril 2015 en raison du besoin de financement des services à la population intercommunaux.

A cause des déficits la situation devenait intenable, il était donc nécessaire de trouver des solutions. Pour 2015, il s'était agi d'une augmentation de tarif de manière à diminuer l'impact des déficits qui ont par la suite été relevés car engendrant un manque de fréquentation. La commission a donc décidé de proposer un jour de fermeture hebdomadaire (journée la moins fréquentée) pour les piscines non-couvertes soit : les piscines de Meilhan sur Garonne, Mas d'Agenais, Tonneins et Marmande.

M. le Maire s'étonne que certains découvrent ainsi des dossiers alors qu'ils avaient participé à leur préparation. Il n'y a pas de hasard dans les positions des uns et des autres.

M. le Maire insiste sur l'importance d'une vision, position cohérente pour compenser les déficits. Chacun doit prendre la mesure de ses décisions. L'agglomération n'est pas « un tiroir caisse ». Pour le meilleur bénéfice des administrés. Il est nécessaire de se mettre au même niveau que nos collectivités voisines. Si cela permet de faire des économies c'est une bonne chose.

La commission a également proposé la fermeture des bassins couverts qui seront sous traités à des partenaires. Le petit bassin couvert de Marmande sera fermé tout l'été. Marmande aussi fait sa part d'effort.

C.CILLIERES intervient, il ne souhaite pas rentrer dans le débat mais revient sur le dossier des piscines. Il souligne que l'esprit communautaire certains en sont largement dépourvus et rappelle que l'objectif de cette commission est d'apporter des débats constructifs. Il déplore les absences. Les décisions sont mûrement réfléchies pour trouver la meilleure solution, il juge les propos à l'emporte-pièce déplacés.

M. le Maire est tout à fait d'accord et rappelle que nous sommes dans le cadre du service à la population, service qu'il faut maintenir sur le territoire, tout le monde ne peut pas aller à l'océan. Il s'agit de trouver une forme d'adaptation.

Il rappelle que concernant l'augmentation des tarifs, ce n'était pas la bonne solution, un retour en arrière s'est fait.

Avoir l'esprit communautaire c'est être présent, participer aux commissions. Tous les avis sont nécessaires pour des décisions éclairées.

C.CILLIERES souligne qu'il faut faire un effort sur la communication, il est nécessaire de valoriser ces outils, c'est ainsi qu'il y aura des retombées.

Dossier n°1 Demande de retrait de l'amendement visant à supprimer la DSU des communes dites carencées

Le deuxième sujet abordé par M. Le Maire concerne la menace de suppression de la DSU (dotation de Solidarité Urbaine accordée par l'Etat pour les communes en situation précaire) pour notre commune, Marmande étant située au sein du croissant de la pauvreté analysé comme tel par l'INSEE.

Des décisions prises en 2004 et 2005 sont de véritables bombes à retardement, concernent de la défiscalisation pure : 11% du parc total d'habitations de notre commune qui ont déstabilisé le marché immobilier achat / Vente ou même location. 9 ans après le marché privé en défiscalisation a rejoint le niveau du marché social. 1226 logements sociaux, représentant 13.82 % des 20 % que nous devons atteindre. Il manque 547 logements sociaux. En Centre-ville, 450 logements sont vides.

Pour 2016 des efforts sont faits : OPAH-RU a dégagé 16 logements, Habitatlys va construire 22 logements qui seront ouverts en 2017, le conventionnement sans travaux a permis de conventionner 14 nouveaux logements en 2015, et autant en 2016... Au total 66 logements vont venir rejoindre le pool des logements sociaux.

M. le Maire énonce qu'il souhaite orienter les projets d'investisseurs immobiliers vers le logement social. Un grand projet, qui est de transformer la SEMPAM en SEM patrimoniale, est en train de se mettre en place.

M. le Maire remercie les députés qui ont voté cet amendement et propose une motion à envoyer. Il ne faut pas sous-estimer le problème.

D.DUTHEIL souhaitait souligner que ceux qui sont à l'origine du problème sur la commune (l'ancienne municipalité qui a autorisé plusieurs permis de construire « DE ROBIEN ») sont les mêmes qui ont proposé cet amendement (en terme de parti politique).

M.CERUTI estime que le croissant de la pauvreté mérite une attention particulière en matière de logement social. Sans en faire une question politicienne mais de société, les différents gouvernements n'y ont pas répondu, mais il insiste sur la nécessité de faire financer la solidarité nationale différemment. Il faut pénaliser les communes qui ne font pas d'efforts, en termes de solidarité nationale. Il est nécessaire de parler de l'ensemble du territoire pas que de Marmande. En France, tous les centres villes se sont vidés.

M. Le maire ne rejoint pas ce point de vue : toutes les villes sont dans des situations différentes : certaines communes n'ont pas de problème de gestion de leur centre-ville. Il faut différencier les communes qui font des efforts des autres. Lors d'une réunion récente, il s'avère que nous avons fait entre 10 et 12 propositions de terrains auxquelles Habitatlys pourrait souscrire. M. le maire précise qu'il n'y a personne d'autre sur le marché.

J.HOCQUELET sur cette demande de retrait, pense que l'amendement peut être justifié dans un certain nombre de situations mais n'est pas adapté à notre ville. Il précise qu'ils se souscrivent à cela et qu'ils le voteront mais persiste cependant à penser que cela peut être justifié dans d'autres zones. Concernant les erreurs de 2004 2005, il souligne qu'il s'agit de 1100 logements et non 1100 permis de construire. Par rapport à la défiscalisation il pense que l'on ne peut pas ou difficilement refuser ce type de permis de construire. La pression des investisseurs était très grande.

M. le Maire précise que la plupart des logements construits en 2004 et 2005 ont été construits sur des terrains communaux, vendus spécifiquement et les cite.

M. le Maire indique qu'à l'époque il avait signalé le risque de déstabilisation du marché immobilier souscrit pour préciser que l'effort devrait se porter sur les villes qui ont un potentiel fiscal supérieur.

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 2 Reconduction convention de coordination entre la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale

Présentation du dossier Armement non létal des agents de la Police Municipale qui seront équipés de tasers, à compter de Garorock.

J.HOCQUELET sur l'armement, reste assez prudent, ce sont en effet des choses à manier avec prudence, sur une escalade éventuelle tout en tenant compte du contexte actuel.

M. le Maire estime qu'il faut avoir plus de respect de cet uniforme de la part de certains. Les crédits sont votés.

M.CERUTI pense que sur le fonds, ce n'est pas une réponse adaptée, les agents doivent être protégés mais cela laisse penser que l'on est en difficulté pour résoudre ces problèmes : le seul moyen est de s'armer pour se défendre, il s'agit selon lui d'un travail des réponses de plus haut niveau sociétal. Ce pourquoi il s'était abstenu.

M. le Maire souligne qu'il y a des réalités, des agents peuvent se trouver en situation difficile.

M. CERUTI a lu dans la convention, il regrette que la lutte contre le trafic de drogue ne soit pas mentionnée.

M. le Maire rappelle que la concertation a lieu au sein du CLSPD qui fonctionne très bien.

J-L.DUBOURG explique que la réalité est que dans la rue, les bandits sont armés, et qu'en cas de confrontation avec des personnes armées tel qu'on le voit dans l'actualité, il faut que nos agents puissent se défendre.

M.CERUTI pense qu'il ne faut pas légiférer sous le poids de l'émotion.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une réflexion de plus d'une année, ce n'est pas une réaction spontanée mais bien le résultat d'un travail collectif.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°3 : Adoption d'une motion relative aux modifications induites par le projet de service établi par la SNCF pour juillet 2017

J.JACQUET présente le dossier.

Cette motion est destinée à soutenir les usagers de la ligne ferrée Marmande-Agen. Les modifications annoncées ne conviennent pas aux usagers, ne correspondent pas à leurs besoins.

J.HOCQUELET approuve ce dossier et tout ce qui évitera de limiter les liens entre Marmande et Agen ou Bordeaux. Il est capital de conserver ces liens par voie ferroviaire, d'améliorer la ponctualité : avoir une position forte pour conforter notre territoire.

M. le Maire parle d'attractivité et explique que ce n'est pas en supprimant les Transports en Commun que l'on convaincra les voyageurs de prendre le train, et que l'on favorisera le développement durable. Il s'agit d'un véritable problème.

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- Information sur la lutte contre la prolifération du Moustique Tigre.

Après un propos introductif de M. Couzineau, Marc Ortolan, volontaire en service civique est invité à présenter les dispositifs mis en œuvre contre la prolifération contre le moustique tigre.

M. le Maire précise que ce dossier est pris très au sérieux sous toutes ses facettes, avec des actions structurées non pas pour le faire disparaître mais pour vivre avec, et ce avec le moins de nuisances possibles.

M.CERUTI expose le cas du Roc, habitat groupé, sous des dalles, l'eau stagnante génère une forte croissance des moustiques. Il faut voir avec Habitatlys ou la Mairie ce qui convient de faire dans l'urgence.

M. le Maire exprime la nécessité de nettoyer les dalles, vider les coupelles sous les pots de fleurs ou bien les remplir de sable ou mettre un filet d'huile. M. Ortolan se rendra sur place.

J.HOCQUELET sur ce dossier, approuve l'information, les gens doivent s'occuper de chez eux. La communication est assez attractive. Il pense qu'il serait judicieux de positionner le logo de la ville sur le kakémono de l'EID.

Il s'interroge sur l'utilisation des chauves-souris, et précise que l'inconfort ne vient pas de ce moustique-là, vont-ils se rencontrer ? Ce n'est pas sûr. Mais J.HOCQUELET est favorable à la biodiversité. L'information des habitants est un gros travail très bien lancé et félicite l'ensemble de cette action.

L.GAY s'interroge sur les produits utilisés.

P. Couzineau précise qu'il s'agit du même produit que pour les chenilles, cela n'impacte pas les oiseaux, le produit est conforme à la lutte biologique. Les services des espaces verts traitent avec ce produit, généralement utilisé dans les campagnes de traitement.

M. le Maire invite les participants à relayer l'information auprès de tous les administrés.

Dossier n°4 – Création d'un centre social à Marmande

M. CALZAVARA expose au terme de la première phase, l'étude de faisabilité pour la création d'un centre social. Elle invite les membres de l'assemblée à avoir une pensée pour les bénévoles de l'association Saint Vincent de Paul dont les locaux ont été dévastés par un incendie hier.

M.CERUTI a compris que c'était pour toute la ville, plus concrètement, il développe depuis l'idée de mettre en place des éducateurs de rue et indique que cela mériterait d'être étudié avec les autres collectivités. Cela produit des résultats très positifs.

M.CALZAVARA pense qu'il est nécessaire de commencer par structurer, poser de bonnes bases et après les animateurs, éducateurs travaillerons sur la prévention. Ce volet sera développé également au sein du CCAS, cela est important. Le projet n'est pas écrit, c'est la deuxième phase de l'étude. La problématique est identifiée et les actions qui seront mises en route le seront vers ce public-là. Les fiches de postes correspondent au cahier des charges de la CAF a minima. Le projet est réaliste au regard de nos finances, raisonnable et amorce de véritables actions de prévention sur le territoire.

Martine Calzavara rajoute que c'est également une question de coût, cela doit être quelque chose qui rentre dans nos finances, quelque chose de raisonnable.

S.BORDERIE souligne que majoritairement, les Centres Sociaux sont identifiés dans les pôles de contrat de ville. L'ouverture a ainsi tout son sens. C'est un véritable support de coordination, d'expression des habitants. Chacun pourra y trouver des activités les plus variées. Elle précise qu'ils seront favorables mais s'interroge sur l'organisation de la territorialisation sur la commune, le financement qui est conséquent pour les années futures, et la coordination avec le CCAS.

M. le Maire précise que la CAF, au-delà de cette année ne s'engage pas formellement pour des raisons administratives internes mais souhaite nous accompagner dans la durée comme elle peut le faire pour d'autres dossiers. Il nous coûtera 120 000 € par an. Il est évident que si la DSU nous est retirée il en sera sans doute autrement. Nous mettrons beaucoup en matière sociale en 2017, mais dans ce cas, nous serons obligés de revoir les choses. M. le Maire précise qu'il souhaite proposer en 2017 le développement des actions sociales car les besoins existent. Il s'agit d'une année sociale au bénéfice de nos administrés. Les besoins existent et les administrés sont en attente. Il assure que dans les années à venir au moins pour les 3 ans la CAF sera à nos côtés.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°5 – Programmation des actions de l'appel à projets POVI 2016 quartier Baylac La Gravette

Brigitte camps remercie les services qui œuvrent en matière de Politique de la Ville. Elle décrit le projet et énonce les chiffres, les sommes engagées.

M.CERUTI s'interroge sur la participation : rugby dans les quartiers, a-t-on réfléchi à d'autres sports ?

M. le Maire précise qu'il faut voir les efforts consentis par la commune. Les partenaires abondent à hauteur de 46 000 €, la commune et VGA à hauteur de 50 000 €. C'est un investissement fort de nos administrés au travers de leur fiscalité.

Il ne faut pas sous-estimer l'impact de ces dossiers. Pour répondre à M.CERUTI le seul club à avoir fait des propositions est l'USM dans le cadre de POVI. Mais il y a une ouverture des candidatures par l'appel à projets.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°6 : Extension du C.L.A.S (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) – Présentation du projet.

Le dossier est présenté par Ch. MEURDRAC. Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser l'accompagnement scolaire durant les temps périscolaires pour les enfants désireux.
- Permettre aux enfants de faire le lien entre leurs connaissances scolaires, leurs compétences et leurs centres d'intérêts.
- Développer des temps d'échanges culturels en famille.

Cette année une trentaine d'enfants étaient concernés sur les écoles de Labrunie et Herriot. Il s'agit d'étendre ce dispositif sur l'ensemble du territoire à la fois sur toutes les écoles mais aussi au niveau des collèges où la demande est forte.

Concernant les moyens humains il s'agit d'un projet qui a été porté par Julie VERDES mais il faudra davantage de personnes, et prévoir des recrutements.

M. le Maire souligne que ce projet a pu voir le jour car des crédits pour la politique de la ville étaient non attribués donc après réflexion il a été décidé de les attribuer aux CLAS. Il y a de très bons retours de cette opération. Il existe un véritable soutien scolaire au travers de cette opération-là. M. le Maire ajoute que ce dispositif sera renforcé s'il y a de la demande.

C.CILLIERES félicite la mise en place de ce dispositif, ça ne peut que fonctionner.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°7 PREJUGIX – Attribution d'une subvention

Préjugix est un médicament anti-préjugé. Neuf associations ont réagi à des préjugés qui les concernent, neuf thématiques ont été traitées comme le handicap physique, la dépression. L'objectif est d'installer des pyramides de Préjugix en centre-ville.

M. le Maire était au départ septique par ce projet et ne voyait pas la finalité mais lors de la présentation a été agréablement surpris. Il s'agit d'une bonne initiative qui ne peut partir qu'en s'amplifiant. Il n'y a que des « effets désirables ».

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°8 Mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement

J.JACQUET présente le dossier. L'objectif du PPI est la mise en œuvre des projets politiques stricte avec capacités financières de la collectivité. Il s'agit d'un document de programmation et de cadrage des investissements à moyen terme pour une vision plus claire des projets en cours et à venir. C'est un outil de pilotage pour les services.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une réponse à une promesse de campagne. Il est plus judicieux que la Commission des Finances soit responsable du suivi.

M.CERUTI juge que c'est un programme trop enfermé, que l'on « serre les boulons de tous les côtés ». Il pense qu'il faudrait un schéma plus ouvert, que cela serait plus stimulant pour la population. M.CERUTI s'abstient.

Votants : 33 Abstention : 01 (CERUTI) Exprimés : 32 Contre : (00) - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité)

Dossier n°9 Décision modificative n° 1 du budget principal de la ville de Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°10 Effacement de dettes

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°11 Attribution de subventions aux associations du secteur

Nouvelle Citoyenneté- éducation-Politique de la Ville et culturelles pour l'année 2016

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°12 : Création d'un tarif supplémentaire de location pour le Club House de Michelon

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°13 Dispositions relatives à l'organisation d'une manifestation « Marmande en fête » sur le domaine public

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°14 Convention de Mise à disposition d'un agent du Service Politique de la Ville de Val de Garonne au Profit de la Commune de Marmande pour des Cours de Self Défense

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier N°15 Avenant à la délibération n° 2016-A-13 portant convention de mise à disposition du service agriculture, patrimoine et politiques contractuelles au profit de la commune de Marmande pour le suivi du patrimoine.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°16 Convention de mise à disposition de trois Agents du Cabinet du Maire de la Commune de Marmande au Profit de Val de Garonne Agglomération pour des Missions Relatives au Cabinet du Président

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°17 Octroi protection fonctionnelle à un agent territorial

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°18 Mise à disposition des moyens matériels de la commune au profit des candidats aux élections primaires, à l'élection présidentielle de 2017 et aux élections législatives de 2017.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°19 Tarifs 2016/2017 du Conservatoire « Maurice-Ravel »

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°20 Archives municipales – Prêt des expositions

C.CILLIERES souligne la qualité de cette exposition. M. le Maire acquiesce et félicite le très bon travail. Cette exposition a été labellisée.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°21 Contrat Emploi Sport – Participation communale

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°22 Subventions exceptionnelles à l'A.S. du Lycée Val de Garonne l'A.S du Collège Jean Moulin et Full Boxing Marmandais

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°23 Chantier Jeunes Citoyens

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°24 Attribution d'un Fonds de Concours d'Investissement au SDEE 47 – Travaux d'effacement des réseaux Avenue Paul Gabarra, Place Toumeyragues

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°25 Avis sur l'enquête publique lié au captage en Garonne du Petit Mayne

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°26 Raccordement au réseau d'assainissement collectif – demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour Garonne

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°27 Travaux de réhabilitation des systèmes d'Assainissement Non Collectif (ANC) – Demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour Garonne

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Décisions :

- ◆ Décision n° 2016.101 – 10.05.2016 - Convention de Mandat de Maitrise d'Ouvrage avec le SDEE relative aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom sur supports communs avec les réseaux de distribution d'électricité pour l'Avenue Paul GABARRA, Place TOUMEYRAGUES.
- ◆ Décision n° 2016.102 - 10.05.2016 - Prix de la ville pour l'exposition des peintres du marmandais
- ◆ Décision n° 2016.103 - 11.05.2016 - Partenariat Fête des Fleurs et des Saveurs Association Savoureuse Plantes Sauvages
- ◆ Décision n° 2016.104 – 12.05.2016 - Bouge ton Europe

- ♦ Décision n° 2015.105 – 12.05.2016 - Bouge ton Europe
- ♦ Décision n° 2016.106 – 12.05.2016 - Bouge ton Europe
- ♦ Décision n° 2016.107 – 12.05.2016 - Bouge ton Europe
- ♦ Décision n° 2016.108 – 12.05.2016 - Mois de la parentalité - Atelier musicothérapie
- ♦ Décision n° 2016.109 – 12.05.2016 - Mois de la parentalité – Association Capucine
- ♦ Décision n° 2016.110 – 12.05.2016 - Mois de la parentalité – Association B.A.L.Brigade d'Animation Ludique.
- ♦ Décision n° 2016.111 – 13.05.2016 - Contrat De Service Dialogue
- ♦ Décision n° 2016.112 – 13.05.2016 - Demande de subvention au Conseil Départemental
- ♦ Décision n° 2016.113 – 17.05.16 - Demande de subvention à Val de Garonne Agglomération
- ♦ Décision n° 2016.114 – 17.05.16 - Demande de subvention au Conseil Régional
- ♦ Décision n° 2016.115 – 18.05.16 - Mois de la parentalité – Théâtre forum
- ♦ Décision n° 2016.116 – 18.05.16 - Marmande en Fête – Popul'arts
- ♦ Décision n° 2016.117 - 23.05.16 - Remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transport, concernant Madame Clémence JOYA Déplacement à RENNES aux assises nationales du centre ville
- ♦ Décision n° 2016.118 – 23.05.16 - Contrat de Maintenance et d'exploitation du système téléphonique de l'Hôtel de Ville et Installations Connexes.
- ♦ Décision n° 2016.119 – 23.05.16 - Gratuité de l'occupation du Domaine Public lors du Festival Garorock 2016
- ♦ Décision n° 2016.120 – 23.05.16 - Journée Nationale du Patrimoine de Pays – Dimanche 19 juin 2016
- ♦ Décision n° 2016.121 – 23.05.16 - Nuits de Garonne Patrimoine juillet - août 2016 Janouille revient à Marmande
- ♦ Décision n° 2016.122 – 24.05.16 - Désignation d'un avocat - Requête en référé-expertise exercé par la société ALLIANZ IARD contre le SDIS
- ♦ Décision n° 2016.123 – 24.05.16 - Archives municipales - Exposition sur la Grande Guerre - Demande de subvention
- ♦ Décision n° 2016.124 – 24.05.16 - Mois de la parentalité – Association Capucine (Annule et remplace la décision n° 2016.109 du 12.05.2016)
- ♦ Décision n° 2016.125 – 26.05.2016 - Extension Contrat de Maintenance Climatisation - Entretien et Assistance sur les installations
- ♦ Décision n° 2016.126 – 26.05.2016 -Avenant à la convention d'occupation précaire entre la Commune de Marmande et Monsieur MAURIN et entre la Commune de Marmande et la SCI DE JARDINEY Mise à disposition des terres du 27 juin au 02 juillet 2016
- ♦ Décision n° 2016.127 – 26.05.2016 - Locations des terres agricoles 2016 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2016.128 – 27.05.2016 - Subvention mois des familles Journée Esprit de Famille
- ♦ Décision n° 2016.129 – 27.05.2016 - Subvention CLAS
- ♦ Décision n° 2016.130 – 27.05.2016 - Mise à disposition du petit Comoedia -Conseil Départemental de Lot et Garonne
- ♦ Décision n° 2016.131 – 30.05.2016 -Marmande en Fête - Banda Los Muzaïcos
- ♦ Décision n° 2016.132 - 30.05.2016 - Signature de convention de prestations
- ♦ Décision n° 2016.133 – 31.05.16 - Frais de déplacements pour l'organisation de l'exposition d'Alban DENUIT au musée Marzelles
- ♦ Décision n° 2016.134 – 01.06.16 - Nuits de Garonne Patrimoine du jeudi 18 août 2016
- ♦ Décision n° 2016.135 – 01.06.16 - Mois de la parentalité – M. Mathieu MAXIME
- ♦ Décision n° 2016.136 – 01.06.16 - Marmande en Fête - Txaranga Los Aliados
- ♦ Décision n° 2016.137 – 02.06.2016 - Mise à disposition gratuite de la maison de quartier de Beyssac au profit de l'association Comité Festif
- ♦ Décision n° 2016.138 – 03.06.2016 - Marmande en Fête – VLAD Productions Tactical Groove Orbit
- ♦ Décision n° 2016.139 – 03.06.2016 - Marmande en Fête – VLAD Productions Nomad Frequencies

- ♦ Décision n° 2016.140 – 03.06.2016 - Location temporaire d'un bâtiment situé angle place du Marché- Rue Toupinerie cadastré HH 20 et 21 appartenant à la société Magasins LAFFORGUE.
- ♦ Décision n° 2016.141 – 06.06.2016 - Convention de formation avec l'Association Départementale de Protection Civile 33
- ♦ Décision n° 2016.142 – 06.06.2016 - Contrat de service de l'application MELODIE relative à la gestion de l'état-civil
- ♦ Décision n° 2016.143 – 06.06.2016 - Extension du réseau de vidéo protection Marché n°15.22 – Avenant n° 3
- ♦ Décision n° 2016.144 – 07.06.2016 - Annule La Décision N° 2016.135 - Mois de la parentalité – M. Mathieu MAXIME
- ♦ Décision n° 2016.145 – 08.06.2016 - Archives municipales – Restauration de registres paroissiaux Demande de subvention
- ♦ Décision n° 2016.146 – 08.06.2016 - Actualisation de la tarification du parc de stationnement
- ♦ Décision n° 2016.147- 09.06.2016 - Convention de formation avec les FRANCAS (Mesdames BARON Cécile, GIRARDI Lou, MULLER Perrine, et Monsieur BRO Raphaël)
- ♦ Décision n° 2016.148 – 09.06.2016 - Mise à disposition gratuite de la maison de quartier de Magdeleine au profit de l'association La Caliente
- ♦ Décision n° 2016.149 – 10.06.2016 - Annule et remplace la décision n° 2016.092
- ♦ Vente de véhicules Fourgon Renault Trafic et Renault R4
- ♦ Décision n° 2016.150 – 13.06.2016 - Don de trois photographies
- ♦ Décision n° 2016.151 – 13.06.2016 - Avenant au contrat de service de l'application IMUSE relative à la gestion du Conservatoire

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 45.

Le Secrétaire de séance,
Brigitte CAMPS



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

